

Délibération

Du Comité Syndical

Du 30 Septembre 2020

RAPPORTEUR : Ludovic LOQUET, PRESIDENT DU SyMPaC

TITRE : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SyMPaC

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet d'inviter l'assemblée délibérante que constitue le Comité Syndical à procéder à l'élection des Vice-Présidents du SyMPaC.

Conformément aux articles L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des Vice-Présidents(es) se réalise dans l'ordre des rangs attribués. Les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par ailleurs, les vice-présidences sont réparties de telle sorte que l'ensemble des EPCI puisse détenir au moins un siège chacun.

Conformément à l'article 7 référencé dans les statuts du SyMPaC, si le Président est élu parmi les représentants de la Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres & Mers, le poste de premier Vice-Président reviendra obligatoirement au représentant d'une autre Communauté de Communes. A l'inverse, si le Président n'est pas issu de la Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres & Mers, le poste de premier Vice-Président reviendra à l'un de ses représentants.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :
 son envoi en Sous-Préfecture le 2 octobre 2020
 son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 2 octobre 2020

Le Président du SyMPaC,

Ludovic LOQUET



ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le trente septembre de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 15 septembre deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS en la salle du Grand Salon, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS puis de Monsieur Ludovic LOQUET, élu Président du SyMPaC au cours de la séance.

Etaient présents :

Mmes Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR; Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mme Maïté MULOT FRISCOURT (Pouvoir Mme LANNOY), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Julien CORDENOS (pouvoir Mme BOUCHART), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Gérard GRENAT (pouvoir Mr AGIUS), Pascal PESTRE (pouvoir à Mr LENOIR) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

M. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Patrick WAY (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mr Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Claude KIDAD